



Champs d'Or de la Beauce inc.

États financiers non audités Au 31 janvier 2020

(En dollars canadiens)

Table des matières

États de la situation financière	2
États du résultat global	3
État des variations des capitaux propres	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 28

Champs d'Or de la Beauce inc.

État de la situation financière (non audités)

Aux 31 janvier 2020 et 31 juillet 2019
(en dollars canadiens)

	Notes	31 janvier 2020 \$	31 juillet 2019 \$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie	6	71 246	255 489
Taxes sur les produits et services à recevoir		43 047	23 881
Frais payés d'avance		8 103	5 624
		<u>122 396</u>	<u>284 994</u>
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation	7	1 747 996	1 610 176
Total de l'actif		<u>1 870 392</u>	<u>1 895 170</u>
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	8	115 996	30 218
Royautés à payer	7	46 504	32 775
Billet à payer	9	180 000	180 000
		<u>342 500</u>	<u>242 993</u>
Non courant			
Royautés à payer	7	154 440	162 327
Total du passif		<u>496 940</u>	<u>405 320</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	10	1 924 453	1 695 103
Surplus d'apport		323 050	319 549
Résultats non distribués		(874 051)	(524 802)
Total des capitaux propres		<u>1 373 452</u>	<u>1 489 850</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u>1 879 392</u>	<u>1 895 170</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 31 mars 2020.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Patrick Levasseur, Administrateur

(s) Bernard J. Tourillon, Administrateur

Champs d'Or de la Beauce inc.

États du résultat global (non audités)

Aux 31 janvier 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

		Trimestre finissant le 31 janvier		Période finissant le 31 janvier	
		2020	2019	2020	2019
		\$	\$	\$	\$
Dépenses					
Salaires et charges au titre des avantages du personnel	11.1	54 778	-	90 611	-
Honoraire professionnel		47 165	10 118	64 065	10 118
Dépenses de voyage		8 085	3 353	30 684	3 353
Développement des affaires		13 635	-	43 850	-
Frais de publicité		19 646	-	43 952	-
Information aux actionnaires et droits d'inscription		10 404	-	19 732	-
Frais de bureau		10 434	771	16 107	771
Frais bancaires		1 106	902	1 263	902
Résultats opérationnels		165 253	15 144	310 264	15 144
Autres charges					
Variation de la juste valeur des royautés à payer		7 897	-	15 842	-
Charges d'intérêt sur le billet à payer		8 166	3 995	16 333	3 995
		16 053	3 995	32 275	3 995
Perte nette et résultat global total pour la période		181 316	19 139	342 439	19 139
Résultat par action					
Perte nette de base et dilué par action		(0,01)	(0,00)	(0,02)	(0,00)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Champs d'Or de la Beauce inc.

État des variations des capitaux propres (non audités)

Aux 31 janvier 2020 et 2019

(En dollars canadiens)

	Notes	Capital- Actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} août 2018		20 000	-	-	20 000
Unités émises dans le cadre de placements privés	10.1	350 000	-	-	350 000
Unités émises dans le cadre d'un placement privé accréditif	10.1	166 666	-	-	166 666
Actions émises pour l'acquisition de droits miniers	10.1	1 335 000	-	-	1 335 000
Frais d'émission d'unités		-	3 524	(12 484)	(8 960)
		<u>1 871 666</u>	<u>3 524</u>	<u>(12 484)</u>	<u>1 862 706</u>
Total du résultat net et du résultat global de l'exercice		-	-	(19 139)	(19 139)
Solde au 31 janvier 2019		<u>1 871 666</u>	<u>3 524</u>	<u>(31 139)</u>	<u>1 843 567</u>
Solde au 1^{er} août 2019		1 695 103	319 549	(524 802)	1 489 850
Unités émises dans le cadre d'un placement privé	10.1	213 750	-	-	213 750
Unités émises dans le cadre d'un placement privé accréditif		15 600	2 400	-	18 000
Frais d'émission		-	1 101	(6 810)	(5 709)
		<u>1 924 453</u>	<u>323 050</u>	<u>(531 612)</u>	<u>1 715 891</u>
Total du résultat net et du résultat global de l'exercice		-	-	(342 439)	(342 439)
Solde au 31 janvier 2020		<u>1 924 453</u>	<u>323 050</u>	<u>(874 051)</u>	<u>1 373 452</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Champs d'Or de la Beauce inc.

État des flux de trésorerie (non audités)

Aux 31 janvier 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	Notes	2020 \$	2019 \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		(342 439)	(19 139)
Éléments hors caisse			
Variation de la juste valeur des royalties à payer		15 842	-
Intérêt sur le billet à payer		3 995	3 995
Variation nette des éléments du fonds de roulement	14	29 329	11 842
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		<u>(293 273)</u>	<u>(3 302)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation		<u>(117 011)</u>	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>(117 011)</u>	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'unités dans le cadre de placement privé et accréditif		231 750	550 000
Frais d'émission		<u>(5 709)</u>	<u>(8 960)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>226 041</u>	<u>541 040</u>
Variation nette de la trésorerie		(184 243)	537 738
Trésorerie au début de la période		<u>255 489</u>	<u>20 000</u>
Trésorerie à la fin de la période		<u>71 246</u>	<u>557 738</u>

Pour des informations additionnelles sur les flux de trésorerie voir la note 14

Opérations de la trésorerie

Intérêts payés reliés aux activités opérationnelles	16 244	-
---	--------	---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Champs d'Or de la Beauce inc. (la « société »), se spécialise dans l'exploration de l'or de sites miniers situés au Québec.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés par la direction de la société conformément aux IFRS et conformément à l'IAS 34 Information financière intermédiaire incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 janvier 2020, la société a des résultats non distribués accumulés négatifs de 874 051 \$ (524 802 \$ au 31 juillet 2019). Les liquidités actuelles de la société ne sont pas suffisantes pour financer ses dépenses administratives et d'exploration et d'évaluation de la prochaine année. Ces incertitudes significatives jettent un doute important relativement à la capacité de la société de poursuivre ses activités.

La capacité de la société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières et du soutien continu des fournisseurs et créanciers. Même si la société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

3. GÉNÉRALITÉS

La société, incorporée le 1er août 2016, est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les actions de la société se négocient à la Bourse de croissance TSX (TSX-V) sous le symbole « BGF » depuis le 4 février 2019. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 3000, bureau 306, rue Omer-Lavallée bureau, Montréal, Québec, Canada.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

4.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars Canadien, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société.

4.3 Nouvelles normes adoptées depuis le 1er janvier 2018

Le 1^{er} août 2018, la société a adopté l'IFRS 9 de manière rétrospective, avec le retraitement des données comparatives conformément aux dispositions transitoires de IFRS 9. IFRS 9 définit les exigences relatives à la comptabilisation des actifs et passifs financiers et remplace l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020
(en dollars canadiens)

4.3 Nouvelles normes adoptées depuis le 1er janvier 2018 (suite)

L'adoption de la norme IFRS 9 a eu pour effet de modifier le classement des actifs financiers qui étaient classés dans les prêts et créances mais n'a pas modifié le classement des autres actifs financiers ni des passifs financiers. La trésorerie est dorénavant classée au coût amorti selon IFRS 9. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur l'évaluation des instruments financiers.

4.4 Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, le cas échéant. Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction, sauf si la société a désigné un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie au coût amorti.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les autres charges, le cas échéant.

Actifs financiers

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes:

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie fait partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent davantage d'informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle des pertes subies d'IAS 39.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

4.4 Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (suite)

La comptabilisation de pertes de crédit n'est plus tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment : des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

Classement et évaluation ultérieurs des passifs financiers

Les passifs financiers de la société comprennent les dettes fournisseurs et autres crédetes (excluant les salaires et les charges au titre des avantages du personnel), le billet à payer et les royautés à payer.

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les royautés à payer que la société a désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net parce qu'ils incluent un dérivé incorporé. Les royautés à payer sont évaluées ultérieurement à la juste valeur avec les profits ou les pertes comptabilisés en résultat net.

Les charges d'intérêts et les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisée en résultat net sont présentées dans les autres charges.

4.5 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions, les bons de souscription aux courtiers et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions potentielles si elle est ultérieure.

4.6 Crédits d'impôt à recevoir

La société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées et en fonction des estimations de la direction. La société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouverts et accordés et que la société respectera les conditions connexes.

4.7 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

4.7 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation. Les actifs d'exploration et d'évaluation incluent également un terrain comptabilisé en tant qu'immobilisation corporelle non amortissable et est présenté au coût moins le cumul des pertes de valeur.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.8), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.8), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie ou en actions de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

4.8 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

4.8 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé ;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée ;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique ;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.9 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

4.9 Provisions et passifs éventuels (suite)

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme passifs éventuels à moins que la probabilité de sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 janvier 2020 et 31 juillet 2019, il n'y avait aucune provision comptabilisée à l'état de la situation financière.

4.10 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en capitaux propres.

Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente sera utilisée pour compenser un bénéfice imposable futur. Cela est évalué en fonction des prévisions de la société quant aux résultats opérationnels futurs, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que les limites d'utilisation des pertes ou des crédits fiscaux non utilisés.

Habituellement, les passifs d'impôts différé sont comptabilisés en totalité, bien que *IAS 12 Impôts sur le résultat* précise un nombre limité d'exemptions. Par conséquent, la société ne comptabilise pas l'impôt différé sur les différences temporaires à l'achalandage.

Impôts relatifs aux placements accréditifs

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accréditifs, la société doit transférer son droit des déductions fiscales rattachées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs. Lorsque la société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales et a engagé les dépenses admissibles, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

4.11 Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions, de bons de souscription aux courtiers ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des options sur actions ou des bons de souscription antérieurement comptabilisée au poste surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou tout actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020
(en dollars canadiens)

4.11 Capitaux propres (suite)

Placements accréditifs

L'émission d'unités accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans le passif lié aux actions accréditives à l'état de la situation financière. Les produits des émissions d'unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et le passif lié aux actions accréditives émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date d'émission, puis aux bons de souscription en fonction de la juste valeur de ceux-ci au moment de l'émission et le montant résiduel, le cas échéant, est attribué au passif lié aux actions accréditives. La juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé au passif lié aux actions accréditives est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions, aux bons de souscription et aux bons de souscription aux courtiers jusqu'à l'exercice de ces options et bons de souscription. Lorsqu'ils sont annulés ou expirés, les charges de rémunération correspondantes sont transférées en diminution des résultats non distribués. Lorsque les options et bons de souscription sont exercés, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-actions.

Les résultats non distribués comprennent l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs plus les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission ainsi que les charges de rémunération liées aux options et bons de souscription annulés ou expirés, transférées du poste surplus d'apport.

4.12 Paiements fondés sur des actions

La société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou services reçus, elle doit en évaluer la valeur par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription aux courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020
(en dollars canadiens)

4.12 Paiements fondés sur des actions (suite)

La charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.13 Information sectorielle

La société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire la direction et le conseil d'administration. La société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur de l'exploration et d'évaluation des ressources minérales.

4.14 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position et elle ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la société.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

5.1 Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptable de la société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 4.10).

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

5.1 Jugements posés par la direction (suite)

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.8).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

Les propriétés n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la société a la capacité de conserver les propriétés puisqu'elle dispose des ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme et des dépenses sont programmées au cours des prochains exercices. Les droits de prospector pour ces propriétés n'expireront pas dans un proche avenir et/ou des travaux ont été réalisés sur ces propriétés au cours de l'exercice.

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnable en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

5.2 Source d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses significatives qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Royautés à payer

La direction recourt à son jugement pour estimer le montant des royautés à payer (se reporter à la note 7). L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses des dépenses nettes ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable.

Paievements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options, des bons de souscription aux courtiers et des bons de souscription octroyés. Le modèle utilisé par la société est le modèle de Black-Scholes (se reporter aux notes 10.2, 10.3 et 11.2).

6. TRÉSORERIE

La trésorerie comprend une somme de 10 914 \$ qui représente le produit de financements non dépensé lié aux actions accréditives. Selon les restrictions imposées en vertu des législations fiscales, la société doit consacrer ces fonds à l'exploration de propriétés minières canadiennes.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020
(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Solde au 1 août 2019	Additions	Crédits d'impôt	Solde au 31 janvier 2020
	\$	\$	\$	\$
Québec				
<i>Propriété Saint-Simon-Les-Mines</i>				
Droits miniers	1 332 274	1 809	-	1 334 083
Dépenses d'exploration et d'évaluation	76 000	131 639	-	207 639
Terrain	181 356	-	-	181 356
	<u>1 589 630</u>	<u>133,448</u>	<u>-</u>	<u>1 723 078</u>
<i>Propriété Wares</i>				
Droits miniers	5 000	-	-	5 000
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>5 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 000</u>
<i>Propriété Ronceveaux-HPQ</i>				
Droits miniers	10 000	-	-	10 000
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>10 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>10 000</u>
<i>Propriété Barford</i>				
Droits miniers	5 546	4 372	-	9 918
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>5 546</u>	<u>4 372</u>	<u>-</u>	<u>9 918</u>
<i>Sommaire</i>				
Droits miniers	1 352 820	6 181	-	1 359 001
Dépenses d'exploration et d'évaluation	76 000	131 639	-	207 639
Terrain	181 356	-	-	181 356
	<u>1 610 176</u>	<u>137 820</u>	<u>-</u>	<u>1 747 996</u>

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020
(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

	Solde au 1 août 2018	Additions	Crédits d'impôt	Solde au 31 juillet 2019
	\$	\$	\$	\$
Québec				
<i>Propriété Saint-Simon-Les-Mines</i>				
Droits miniers	-	1 332 274	-	1 332 274
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	76 000	-	76 000
Terrain	-	181 356	-	181 356
	<u>-</u>	<u>1 589 630</u>	<u>-</u>	<u>1 589 630</u>
<i>Propriété Wares</i>				
Droits miniers	-	5 000	-	5 000
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>5 000</u>	<u>-</u>	<u>5 000</u>
<i>Propriété Ronceveaux-HPQ</i>				
Droits miniers	-	10 000	-	10 000
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>10 000</u>	<u>-</u>	<u>10 000</u>
<i>Propriété Barford</i>				
Droits miniers	-	5 546	-	5 546
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>5 546</u>	<u>-</u>	<u>5 546</u>
<i>Sommaire</i>				
Droits miniers	-	1 352 820	-	1 352 820
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	76 000	-	76 000
Terrain	-	181 356	-	181 356
	<u>-</u>	<u>1 610 176</u>	<u>-</u>	<u>1 610 176</u>

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020
(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Québec

Propriété Saint-Simon-Les-Mines

Durant le mois de décembre 2018, la société a complété l'entente conclue avec une société ayant une influence notable (au 31 juillet 2019) soit Les Ressources HPQ-Silicium Inc. (« HPQ ») pour l'acquisition de 152 claims situés dans la municipalité de Saint-Simon-les-Mines dans la région de la Beauce au Québec incluant 7 lots immobiliers pour un montant de 1 500 000 \$. La société a pris en charge l'hypothèque de 180 000 \$ grevant les 7 lots immobiliers et a émis 13 200 000 actions ordinaires de son capital-actions pour une valeur totale de 1 320 000\$. La juste valeur de la propriété acquise a été déterminée selon une évaluation indépendante.

La société s'est engagée à payer, à un tiers, une royauté de 3,5 % pour toute la durée de la production d'or ainsi qu'un montant de 500 000 \$ lors du début de la production. La société devra également assumer le paiement à un tiers d'une royauté supplémentaire de 1,5 % duquel, au choix de la société, 1 % pourra être racheté pour un montant de 1 000 000 \$.

La société versera à HPQ à titre de NSR un montant de 35 000 \$ entre le quinzième et le vingt-quatrième mois après la date de conclusion et 25 000 \$ à chaque année subséquente. Ce NSR peut être racheté au gré de la société pour 250 000 \$. Le passif, royautés à payer, a été reconnu lors de l'acquisition pour un montant total de 176 563 \$ calculé sur les flux de trésorerie estimés en vertu de l'accord sur une période de quatre ans à un taux de 18 %. La contrepartie a été comptabilisée en diminution du capital-actions.

La Société détient un intérêt de 100 % dans 149 claims.

Propriété Wares

Durant le mois de décembre 2018, selon l'entente conclue avec HPQ, la société a acquis 42 claims en contrepartie de 50 000 actions ordinaires de son capital-actions pour une valeur totale de 5 000 \$.

Propriété Roncevaux-HPQ

Durant le mois de décembre 2018, selon l'entente conclue avec HPQ, cette dernière a accordé à la société le droit de rechercher et d'extraire de sa propriété Roncevaux des métaux de base et autres minéraux autres que le quartz, en considération d'une redevance de 5 % (NSR) et de l'émission par la société de 100 000 actions ordinaires de son capital-actions pour une valeur de 10 000 \$. Ce NSR peut être racheté en partie par la société en payant à HPQ 100 000 \$ pour chaque tranche de 0,1 %, jusqu'à concurrence de 4 %.

Propriété Barford

La Société détient un intérêt de 100 % dans 57 claims acquis par jalonnement (40 claims au 31 juillet 2019).

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020
(en dollars canadiens)

8. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 janvier 2020 \$	31 juillet 2019 \$
Dettes fournisseurs	92 485	19 312
Honoraire de gestion à payer	4 166	-
Salaires à payer	12 692	-
Autres	6 653	10 906
	<u>115 996</u>	<u>30 218</u>

9. BILLET À PAYER

Durant le mois de décembre 2018, la société a signé un contrat d'hypothèque immobilière d'un montant de 180 000 \$, garanti par le terrain ayant une valeur comptable nette de 181 356 \$ au taux d'intérêt composé de 18 % l'an et échéant le 31 juillet 2020.

10. CAPITAUX PROPRES

10.1 Capital-actions

Le capital-actions de la société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Toutes les actions sont participantes et admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la société.

	31 janvier 2020 Nombre d'actions	31 juillet 2019 Nombre d'actions
Total des actions au début	18 716 666	200 000
Placement privé (a) (f) (g) (h)	2 137 500	3 500 000
Placement privé accréditif (b) (h)	120 000	1 666 666
Acquisition de droits miniers (c) (d) (e)	-	13 350 000
Total des actions émises et entièrement libérées	<u>20 974 166</u>	<u>18 716 666</u>

(a) Le 15 décembre 2018, la société a conclu un financement privé d'un montant de 350 000 \$. La société a émis 3 500 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la société à un prix de 0,15 \$ l'action durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

De plus, la société a émis à des courtiers 80 000 bons de souscription (pour une valeur de 3 373 \$). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix de 0,15 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

10.1 Capital-actions (suite)

(b) Le 15 décembre 2018, la société a conclu un financement privé d'un montant de 200 000 \$. La société a émis 1 666 666 unités composées d'une action accréditive et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la société à un prix de 0,18 \$ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 33 334 \$ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

De plus, la société a émis à un courtier 8 000 bons de souscription (pour une valeur de 151 \$). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix de 0,18 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement.

(c) En décembre 2018, la société a émis 13 200 000 actions ordinaires (pour une valeur totale de 1 320 000 \$) pour l'acquisition de la propriété Saint-Simon-Les-Mines.

(d) En décembre 2018, la société a émis 50 000 actions ordinaires (pour une valeur totale de 5 000 \$) pour l'acquisition de la propriété Wares.

(e) En décembre 2018, la société a émis 100 000 actions ordinaires (pour une valeur totale de 10 000 \$) pour le droit de prospection sur la propriété Roncevaux.

(f) Le 9 septembre 2019, la société a conclu un financement privé d'un montant de 173 250 \$. La société a émis 1 732 500 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la société à un prix de 0,15 \$ l'action durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

De plus, la société a émis à des courtiers 16 000 bons de souscription (pour une valeur de 1 101 \$). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix de 0,15 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement.

(g) Le 8 octobre 2019, la société a conclu un financement privé d'un montant de 28 500 \$. La société a émis 285 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la société à un prix de 0,15 \$ l'action durant 24 mois suivant la clôture du financement. Aucun montant lié aux bons de souscription n'a été comptabilisé.

(h) Le 31 décembre 2019, la société a conclu un financement privé d'un montant de 30 000 \$. La société a émis 300 000 unités composées d'une action ordinaire, d'une action accréditive et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la société à un prix de 0,18 \$ l'action durant 24 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 2 400 \$ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

10.2 Bons de souscription

Aux termes du plan d'arrangement et de l'entente entre la société et HPQ, la société a émis, le 6 février 2019, 3 612 049 bons de souscription. Chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la société à un prix allant de 0,25 \$ à 0,62 \$. La société a comptabilisé un montant de 63 971 \$ en frais d'émission de capitaux propres lorsque les bons de souscription ont été attribués et a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport et en diminution des résultats non distribués.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

10.2 Bons de souscription (suite)

La juste valeur moyenne pondérée de 0,022 \$ des bons de souscription accordés lors du plan d'arrangement et du financement accreditif de décembre 2018 a été estimée, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2019
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,10 \$
Taux de dividendes attendu	0 %
Volatilité attendue	98 %
Taux d'intérêt sans risque	1,92 %
Durée de vie prévue	1,67 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,36 \$

La volatilité attendue sous-jacente a été déterminée par référence aux données historiques sur les actions de sociétés similaires sur la durée de vie moyenne prévue des bons de souscription.

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	31 janvier 2020		31 juillet 2019	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début	7 163 423	0,25	-	-
Attribués	2 137 500	0,15	7 945 382	0,27
Expirés	(583 863)	0,53	(781 959)	0,44
Solde à la fin	<u>8 717 060</u>	<u>0,19</u>	<u>7 163 423</u>	<u>0,25</u>

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

10.2 Bons de souscription (suite)

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	31 janvier 2020		31 juillet 2019	
	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
		\$		\$
Janvier 2020	-	-	199 490	0,35
Janvier 2020	-	0,62	384 373	0,62
Octobre 2020	144 140	0,415	144 140	0,415
Novembre 2020	600 630	0,31	600 630	0,31
Décembre 2020	3 500 000	0,15	3 500 000	0,15
Décembre 2020	833 333	0,18	833 333	0,18
Août 2021	1 501 457	0,35	1 501 457	0,35
Septembre 2021	1 732 500	0,15	-	-
Octobre 2021	285 000	0,15	-	-
Décembre 2021	120 000	0,18	-	-
	<u>8 717 060</u>	<u>0,19</u>	<u>7 163 423</u>	<u>0,25</u>

10.3 Bons de souscription aux courtiers

Les bons de souscription aux courtiers en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions comme suit :

	31 janvier 2020		31 juillet 2019	
	Nombre de bons de souscription aux courtiers	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription aux courtiers	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début	88 000	0,15	-	-
Attribués	16 000	0,15	88 000	0,15
Solde à la fin	<u>104 000</u>	<u>0,15</u>	<u>88 000</u>	<u>0,15</u>

La société a comptabilisé un montant de 1 101 \$ (3 524 \$ au 31 juillet 2019) en frais d'émission de capitaux propres lorsque les bons de souscription aux courtiers ont été attribués et a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport et en diminution des résultats non distribués.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020
(en dollars canadiens)

10.3 Bons de souscription aux courtiers (suite)

La juste valeur moyenne pondérée de 0,069 \$ (0,042 au 31 juillet 2019) des bons de souscription aux courtiers accordés a été estimée, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2020	2019
Prix de l'action à la date d'attribution	0,115 \$	0,10 \$
Taux de dividendes attendu	0 %	0 %
Volatilité attendue	130 %	98 %
Taux d'intérêt sans risque	1,38 %	1,92 %
Durée de vie prévue	2 ans	2 ans
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,15 \$	0,15 \$

La volatilité attendue sous-jacente a été déterminée par référence aux données historiques sur les actions de sociétés similaires sur la durée de vie moyenne prévue des bons de souscription aux courtiers.

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	31 janvier 2020		31 juillet 2019	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Décembre 2020	88 000	0,15	88 000	0,15
Septembre 2021	16 000	0,15	-	-
	<u>104 000</u>	<u>0,15</u>	<u>88 000</u>	<u>0,15</u>

11. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

11.1 Salaires et charge au titre des avantages du personnel

Les salaires et charge au titre des avantages du personnel sont analysés comme suit :

	Trimestre finissant le 31 janvier		Période finissant le 31 janvier	
	2020	2019	2020	2019
			\$	\$
Salaires et avantages sociaux	42 278	-	69 778	-
Honoraires de gestion	12 500	-	20 833	-
	<u>54 778</u>	<u>-</u>	<u>90 611</u>	<u>-</u>

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

11.2 Paiements fondés sur des actions

En décembre 2018, la société a finalisé son régime de paiements fondés sur des actions selon lequel le conseil d'administration peut attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 1 900 000 actions.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par le conseil d'administration et ne peut être inférieur au cours escompté des actions ordinaires tel que défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX et la date d'échéance ne peut excéder dix ans.

Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises à un bénéficiaire, au cours de toute période de 12 mois est limité à 5 % des actions émises et en circulation.

Le nombre maximal d'actions qui peuvent être réservées pour un consultant au cours de toute période de 12 mois est de 2 % du nombre d'actions émises et en circulation. De plus, les options octroyées à des consultants exerçant des relations avec les investisseurs doivent être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'octroi, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Les options d'achat d'actions de la société se détaillent comme suit pour la période de présentation de l'information financière considérée :

	31 janvier 2020		31 juillet 2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début	1 850 000	0,16	-	-
Attribuées	-	-	1 850 000	0,16
En circulation et exerçables à la fin	1 850 000	0,16	1 850 000	0,16

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 janvier 2020:

Options en circulation		
Nombre	Prix d'exercice \$	Durée de vie contractuelle résiduelle années
1 850 000	0,16	4,06
1 850 000	0,16	4,06

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

11.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 juillet 2019:

Options en circulation		
Nombre	Prix d'exercice \$	Durée de vie contractuelle résiduelle années
1 850 000	0,16	4,56
1 850 000	0,16	4,56

La juste valeur des options attribuées de 0,118 \$ a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses suivantes :

	2019
Prix de l'action à la date d'attribution	0,16 \$
Taux de dividende attendu	0 %
Volatilité attendue	98 %
Taux d'intérêt sans risque	1,80 %
Durée de vie prévue	5 ans
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,16 \$

La volatilité attendue sous-jacente a été déterminée par référence aux données historiques sur les actions de sociétés similaires sur la durée de vie moyenne prévue des options sur actions. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 218 720 \$ de la charge du personnel (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net (183 252 \$ comme salaires et charges au titre des avantages du personnel et 35 468 \$ comme honoraires professionnels) et porté au crédit du surplus d'apport.

12. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

12.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

12.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Au 31 janvier 2020, la juste valeur des royalties à payer à court terme se rapproche de leur valeur comptable alors que celles des royalties à payer à long terme est de 154 440 \$. Les royalties à payer sont classées dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur.

La juste valeur des royalties à payer a été estimée en utilisant une technique d'actualisation. La juste valeur initiale de 176 563 \$ et la juste valeur au 31 janvier 2020 ont été estimées selon la probabilité des sorties de trésorerie sur une période de quatre ans au taux de 18 % soit le taux d'intérêt pour des instruments financiers similaires. Les sorties de trésorerie avant actualisation sont de 310 000 \$ et reflètent l'estimation de la direction quant au délai de remboursement des royalties. Au cours de la période, un montant de 15 842 \$ a été comptabilisé en résultat net comme variation de juste valeur des royalties à payer.

Au 31 janvier 2020, une variation de 1 % du taux d'actualisation aurait augmenté ou diminué la juste valeur d'environ 4 500 \$.

13. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les bons de souscription, les bons de souscription aux courtiers et les options sur actions n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti dilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 10.2, 10.3 et 11.2.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2020 et 2019.

	Trimestre finissant le 31 janvier		Période finissant le 31 janvier	
	2020	2019	2020	2019
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(181 316)	(19 139)	(342 439)	(19 139)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	21 817 644	9 795 289	21 529 159	2 618 539
Perte nette base et dilué par action ordinaire	(0,01)	(0,00)	(0,02)	(0,00)

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

14. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	Au 31 janvier	
	2020	2019
	\$	\$
Taxes sur les produits et services à recevoir	(19 166)	(1 447)
Frais payés d'avance	(2 479)	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	60 974	13 289
Royautés à payer	(10 000)	-
	<u>29 329</u>	<u>11 842</u>

Les opérations non monétaires de la situation financière sont les suivantes :

	2020	2019
	\$	\$
Émission d'actions pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	1 335 000
Dettes fournisseurs et autres créditeurs inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	20 809	-

15. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les principaux dirigeants, des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant et une société ayant une influence notable.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en espèces.

15.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les membres du conseil d'administration et les dirigeants. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	Trimestre finissant le 31 janvier		Période finissant le 31 janvier	
	2020	2019	2020	2019
			\$	\$
Salaires et avantages sociaux	42 278	-	69 778	-
Honoraires de gestion ⁽¹⁾	12 500	-	20 833	-
	<u>54 778</u>	<u>-</u>	<u>90 611</u>	<u>-</u>

⁽¹⁾ Payés à une société détenue par un administrateur

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 22 370 \$ dû aux dirigeants.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

16. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la société en ce qui a trait à la gestion du capital sont d'assurer la capacité de la société de poursuivre ses activités, d'augmenter la valeur des actifs de la société et d'assurer un rendement aux actionnaires de la société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production des propriétés ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis aux notes 10.1.

La société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

17. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

La société gère les risques en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme de la société tout en réduisant l'exposition aux marchés de capitaux.

La société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la société est exposée sont décrits ci-après.

17.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable de la trésorerie au montant de 71 246 \$ au 31 janvier 2020 (255 489 \$ au 31 juillet 2019).

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

17.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de la période, la société a financé ses programmes d'exploration, ses besoins en fonds de roulement au moyen de financements privés.

La société s'attend à pouvoir respecter ses obligations grâce à ses flux de trésorerie liés aux financements.

Champs d'Or de la Beauce inc.

Notes complémentaires (non audités)

Au 31 janvier 2020

(en dollars canadiens)

17.2 Risque de liquidité (suite)

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs d'un montant de 115 996 \$ (26 312 \$ au 31 juillet 2019), les royalties à payer de 50 000 \$ (35 000 \$ au 31 juillet 2019) et le billet à payer de 180 000 \$ plus les intérêts de 3 995 \$ (180 000 \$ plus les intérêts de 3 906 \$ au 31 juillet 2019) ont des échéances contractuelles de moins de douze mois. Les royalties à payer de 250 000 \$ (275 000 \$ au 31 juillet 2019) ont une échéance entre un et cinq ans.

La société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie.

18. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La société est financée en partie par l'émission d'actions accréditives et, en vertu de règles fiscales relatives à ce type de financement, la société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les financements accréditifs;
- Un an après que la société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard.

Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

En vertu d'ententes avec des souscripteurs, la société s'est engagée à dépenser 17 880 \$ en Frais d'Exploration Canadien avant le 31 décembre 2020. Au 31 janvier 2020, 6 966 \$ a été engagé.